



## Demande de naturalisation

Par **momoparismo**, le **29/10/2014** à **13:06**

Bonjour

voila,je suis en france depuis 1977,je suis arriver en france a l'age de 1an,j'ai effectuer toutes ma scolarité en france,mes frères sont français,mon père est arriver en france en 1953,décéder en 2010,j'ai demander a être naturaliser en 2011,entretien en février 2012 qui c'est bien passer,j'ai fourni tous les documents qui fallait,j'ai eu un contre temps,j'ai été licencié économiquement en 2012 et depuis je suis au chômage,on ma redemander des papiers,(doc.pole emploi,mes dernière fiches impots a jour)dois-je m'inquiéter pour l'obtention de la naturalisation ??

Merci pour vos réponses,cordialement

Par **domat**, le **29/10/2014** à **18:40**

bjr,

source: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2213.xhtml>

" L'insertion professionnelle constitue une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France.

Toutefois, elle est appréciée sur l'ensemble de la carrière professionnelle et pas uniquement sur la situation précise du postulant au moment où il fait sa demande.

La nature du contrat de travail (CDD, contrats d'intérim) ne constitue pas un obstacle en soi dès lors que l'activité permet de disposer de ressources suffisantes et stables."

il est à craindre que l'absence de ressources stables et suffisantes constitue un empêchement à votre naturalisation.

quelle a été la réponse à votre demande de 2012 ?

cdt

Par **momoparismo**, le **30/10/2014** à **23:29**

boujour,

quelle a été la réponse à votre demande de 2012 ? : aucune réponse,dossier transmis a la préfecture de paris en 2011,entretien en février 2012,mon dossier était complet,au cours elle ma remit un document écrit que mon dossier était complet,j'ai fourni tous mes CDI depuis 1992,,les 5 dernières avis d'imposition,est en mai 2012 licenciement éco. on ma redemander d'autres papiers,c'est a dire une nouvelle fois ma carte résidence j'ai fourni un document pole emploi prouvant un licenciement éco et comme quoi je toucher le chomage.j'ai demander a la dame qui constituer mon dossier est-ce que cela peut donner un refus de naturalisation : réponse Non vous etes en france plus de 35 ans.et a ce jour rien...

merci pour les réponses

Par **momoparismo**, le **05/11/2014 à 13:01**

bonjour,

pas de réponses ? cordialement a tous et a toutes